

## PLAN DE PREVENTION DES RISQUES DE MOUVEMENTS DE TERRAIN DE TROUVILLE SUR MER, VILLERVILLE et CRICQUEBOEUF

### NOTE SUR LA METHODOLOGIE DE REALISATION DE LA CARTOGRAPHIE DE L'ALEA

#### Rappel sur la notion d'aléa

L'aléa est la manifestation d'un phénomène naturel caractérisé par son intensité et sa probabilité d'occurrence.

Pour l'élaboration des plans de prévention des risques de mouvements de terrain, la probabilité d'occurrence est appréciée dans un délai conventionnellement égal au siècle.

Les aléas étudiés dans le cadre du présent PPR sont :

- les chutes de pierres et de blocs;
- les glissements de terrain, coulées boueuses et fluage associés.

#### Délimitation et qualification des aléas

➤ Pour chaque aléa étudié, délimitation des secteurs géologiquement homogènes par analyses des informations existantes, notamment le recensement des phénomènes historiques, complétées par des relevés de terrain. Il s'agit d'une **démarche d'expertise** ne faisant pas appel à des reconnaissances géotechniques ou à des études approfondies. Des marges d'incertitude sont introduites.

➤ Caractérisation et hiérarchisation des aléas en fonction du degré d'occurrence et du niveau d'intensité des phénomènes.

Probabilité d'occurrence / fréquence en un site et au cours de la période de référence :

| <b>probabilité d'occurrence / fréquence</b> | <b>occurrence probable dans un délai :</b>       |
|---|--|
| peu probable                                | supérieur au siècle                              |
| probable                                    | de quelques décennies                            |
| très probable                               | de quelques années (y compris phénomènes actifs) |

#### Intensité

| <b>glissements de terrain, coulées boueuses et fluage associé (G)</b> |   |
|---|---|
| <b>niveau d'intensité</b>   | <b>volume mobilisé</b>                                |
| faible  | volume total < 10 m <sup>3</sup>                      |
| moyen   | 10 m <sup>3</sup> < volume total < 100 m <sup>3</sup> |
| fort  | volume total > 100 m <sup>3</sup>                     |

| chutes de pierres et de blocs (P) |  |
|-----------------------------------|--|
| niveau d'intensité                | volume mobilisé  |
| faible                            | «chute de pierres»<br>volume individuel < 1 dm <sup>3</sup><br>volume total < 1 m <sup>3</sup>                   |
| moyen                             | «chute de blocs»<br>1 dm <sup>3</sup> < volume individuel < 1 m <sup>3</sup><br>volume total < 10 m <sup>3</sup> |
| fort                              | «chute de blocs» (y compris chute de gros blocs)<br>volume total > 10 m <sup>3</sup>                             |

➤ Aléa

| glissements de terrain, coulées boueuses et fluage associé (G) |                |                |               |
|--|----------------|----------------|---------------|
| intensité<br>occurrence  | faible         | moyen          | fort          |
| peu probable   | aléa faible G1 | aléa faible G1 | aléa moyen G2 |
| probable   | aléa faible G1 | aléa moyen G2  | aléa fort G3  |
| très probable  | aléa moyen G2  | aléa fort G3   | aléa fort G3  |

| chutes de pierres et de blocs (P) |                |                |               |
|-----------------------------------|----------------|----------------|---------------|
| intensité<br>occurrence           | faible         | moyen          | fort          |
| peu probable                      | aléa faible P1 | aléa faible P1 | aléa moyen P2 |
| probable                          | aléa faible P1 | aléa moyen P2  | aléa fort P3  |
| très probable                     | aléa moyen P2  | aléa fort P3   | aléa fort P3  |

La cartographie est réalisée à l'échelle 1/5000.

**Remarque** : la cartographie des aléas ne constitue par la cartographie réglementaire du PPR. Celle-ci est réalisée dans une étape ultérieure après une analyse de l'occupation actuelle des sols (cartographie des enjeux). Les plans de prévention des risques ayant pour finalité d'interdire les nouvelles implantations dans les zones d'aléas les plus forts, les secteurs classés en aléa G3 seront déclarés inconstructibles.